

Déroulement de votre séjour

Votre séjour

La chambre

Si vous souhaitez bénéficier de la télévision, de l'accès internet par WiFi ou d'une ligne téléphonique, nous vous remercions de vous adresser aux hôtesses d'accueil.

Pour vous joindre par téléphone, vos proches devront composer le 01 56 61 62 33.

Attention à vos objets de valeur

Nous vous recommandons de mettre tous vos objets de valeur dans le coffre mis à votre disposition à cet effet.

Merci de prévenir le personnel lorsque vous quittez votre chambre.

Les visites de vos proches

Les visites sont autorisées entre 14 h et 20h (16h et 20h en maternité et 24h/24 en réa), les matinées étant consacrées aux soins. Conseillez à votre entourage de ne pas se rendre à votre chevet en trop grand nombre. Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à visiter les patients, sauf cas particuliers, notamment les frères et sœurs de nouveau-nés.

Vos interlocuteurs sont

identifiables

Chaque professionnel intervenant auprès de vous est identifié sur son vêtement professionnel ce qui vous permet de connaître son nom et sa fonction et de faciliter vos échanges.

Interprètes

Chaque département dispose d'un annuaire qui recense les personnes de l'IMM parlant plusieurs langues étrangères susceptibles de vous aider bénévolement dans vos échanges avec vos interlocuteurs à l'hôpital.

Pour mieux lutter contre les infections, utilisez régulièrement le produit hydro-alcoolique.

Un distributeur est installé dans chaque chambre pour vous et vos visiteurs .

Attention aux chutes

Deux tapis antidérapants sont disponibles dans votre salle de bain pour l'intérieur et l'extérieur de votre douche. Soyez vigilant.

Une cafétéria

Située au 1er étage dans le hall d'accueil, propose des boissons chaudes et froides, des viennoiseries et des sandwiches, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h et les samedis, dimanches et jours fériés de 11 à 18h.

Un kiosque «presse»

Situé dans le hall d'accueil, (journaux, magazines, livres, cartes de téléphone...) il est ouvert du lundi au vendredi de 7h 30 à 18h et les samedis, dimanches et jours

fériés de 11 à 18h.

Une liste d'hôtels situés à proximité est disponible auprès des hôtesse dans le hall d'accueil.

Un projet novateur à l'IMM : le patient debout.

Le mode de transfert vers la salle d'intervention des patients valides se fait «debout jusqu'au bloc opératoire ». Ils sont accompagnés à pied par un brancardier et dans une tenue respectant leur intimité. Cet accompagnement adapté et personnalisé à chaque patient concerne tous les départements de l'IMM.

Les avantages et bénéfices de cette nouvelle organisation.

Cette innovation qui préserve la dignité et l'autonomie des patients permet une diminution du temps d'attente grâce à une meilleure efficacité du bloc opératoire. C'est un concept simple mais

révolutionnaire qui existe déjà dans quelques hôpitaux. Les patients interrogés dans ces structures sont satisfaits à plus de 98% par cette prise en charge qu'ils estiment moins stressante.

Les patients à mobilité réduite sont transférés au bloc opératoire en fauteuil ou brancard.

Contacter un médecin

Vos proches peuvent rencontrer un médecin durant votre hospitalisation. Parlez-en avec l'équipe soignante.

Le service social est à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à résoudre vos difficultés (séjour en maison de convalescence, aide à domicile). Un accompagnement

psychosocial peut se faire, à votre demande ou à celle de votre entourage, en vue de vous soutenir durant votre suivi médical.

Pour contacter le service social, renseignez-vous auprès du cadre infirmier.

L'ELI (Espace Ligue Information)

L'ELI est destiné à optimiser l'accueil, l'information et l'orientation des patients et de leurs proches, en complément de ce que les équipes de l'IMM font au quotidien. Il est aussi le relai des campagnes de prévention sur le cancer. Patients, proches et visiteurs, vous êtes tous les bienvenus sans rendez-vous dans cet espace réservé à l'accueil en cancérologie.

Les lundis de 14 à 19h et les mardis et jeudis de 11 à 17h.

Des informations sur le déroulement de votre séjour sont disponibles gratuitement sur la télévision de votre chambre. Vous pourrez en prendre connaissance une fois que vous serez installé dans votre chambre.

Votre sortie

Dans la plupart des cas vous sortirez le matin avant 11h.

Vous devez passer ou envoyer une personne de votre entourage au bureau Réception-Hospitalisation afin de régler votre situation administrative ou comptable. On vous y remettra vos bulletins de sortie.

Les ordonnances et les autres documents nécessaires vous seront remis au moment de votre sortie ainsi que, le cas échéant, des documents d'information nécessaires au suivi de votre traitement.

N'oubliez pas de demander les documents personnels, médicaments, (radiographies, traitement médical) que vous avez apportés en début d'hospitalisation.

Si vous souhaitez quitter l'établissement avant la fin du séjour programmé, vous devrez signer une demande de sortie contre avis médical.

Le retour à domicile

L'hôtesse d'accueil peut vous appeler un taxi **dont la course sera à votre charge.**

les bons de transport ne sont prescrits qu'en cas d'absolue nécessité , même en sortie d'hospitalisation .

Vos droits

Confidentialité

Aucune information ne sera transmise à votre entourage sur votre état de santé, à moins que vous n'ayez mentionné les coordonnées d'une personne de confiance. Sachez par ailleurs que tous les

personnels de l'IMM sont tenus au secret professionnel, ainsi qu'il est précisé dans le règlement intérieur disponible auprès du cadre.

Accès aux informations médicales

Les médecins ou les personnels soignants habilités vous informeront de votre état de santé, des examens et des traitements qui vous seront proposés. Votre consentement aux traitements et aux

soins doit vous être demandé par le médecin. Cette information sera portée dans votre dossier médical. En vertu de la loi du

4 mars 2002, les principaux éléments de votre dossier vous seront remis à votre sortie.

Selon la réglementation, le délai de conservation du dossier du patient adulte est de 20 ans.

Les dossiers sont conservés par une entreprise habilitée.

A distance de votre séjour, vous pourrez avoir besoin d'informations contenues dans votre dossier ; n'hésitez pas à les demander par écrit auprès de la Direction, avec copie de votre carte d'identité. (Demandez le formulaire au personnel soignant).

Les informations médicales vous concernant sont transmises au médecin responsable de l'information médicale à l'IMM ; elles sont protégées par le secret médical.

Droit d'accès aux informations administratives

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et du décret du 27 juillet 1994, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations

à caractère personnel contenues dans notre système d'information. Vous pouvez exercer ce droit par l'intermédiaire d'un médecin désigné par vous.

Prélèvements et recherche

Au cours de votre hospitalisation, des prélèvements biologiques pourront éventuellement être effectués. Ces prélèvements sont nécessaires pour établir un diagnostic et adapter le traitement qui vous sera proposé.

Si tous vos prélèvements ne sont pas utilisés, les échantillons restants seront conservés au sein du Centre de Ressources Biologiques (CRB) de l'IMM. Conformément

aux recommandations de l'INCA (Institut National du Cancer) : une partie sera conservée pour une éventuelle utilisation ultérieure dans le cadre de votre traitement, une autre partie pourra être utilisée pour la recherche scientifique, dans le respect de la confidentialité, sauf si vous exprimez votre opposition à cette utilisation après en avoir été dûment informé(e) par l'équipe qui vous prend en charge.

Aucun examen de vos caractéristiques génétiques ne sera réalisé sans votre consentement écrit.

Lors de votre hospitalisation, il est possible que l'on vous propose de participer à une recherche clinique. N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous jugerez utiles au médecin et à l'équipe de recherche qui vous prendra en charge : votre participation reste entièrement libre.

Don d'organes

Vous pouvez disposer d'une carte de donneur d'organe dans les accueils des consultations.

Principales règles à observer de votre part

Pour préserver le repos des autres patients, il convient d'user avec discrétion des appareils de radio et de télévision, de limiter les communications téléphoniques tard dans la nuit et de respecter les heures de visites.

Il est formellement interdit de fumer dans l'établissement.

Pour des raisons d'hygiène, vous ne devez pas vous faire apporter des denrées alimentaires et boissons.

Le culte

Le personnel de l'IMM s'engage à respecter la volonté du patient, sa dignité, ses opinions et croyances. Vous pouvez rédiger des directives anticipées pour le cas où vous seriez un jour hors

d'état d'exprimer votre volonté.

Un lieu de recueillement est accessible par tous les patients 24h/24 au 4e étage, accès 1.

Un ministre du culte peut se rendre à votre chevet. Il vous suffit d'en exprimer le désir auprès du personnel soignant.

Catholique :

- Père Jean-Pierre Bouchain 01 56 61 74 18 ou 01 45 35 61 65
- Jean-Loup Garnier : 06 37 83 76 17 du lundi au samedi de 14h à 17h

Protestant :

- Pasteur Philippe Hamon 01 64 94 80 11 ou 06 17 80 64 68

Orthodoxe :

- Eglise Grecque Orthodoxe (01 47 20 82 35)

Eglise Russe Orthodoxe :

- 01 42 73 05 03 ou 01 42 27 37 34

Juif :

- Rabbin Isaac Kapetas : 01 43 28 30 37
- Rabbin Maurice Nezri : 01 42 73 36 29

Musulman :

- Mosquée de Paris : 01 45 35 74 47
- Mosquée de Belleville Paris 11e : 01 48 06 08 46

Bouddhisme :

- Pagode de Bodhivansa 01 60 06 44 98
- Pagode de Créteil : 01 42 07 85 60

Temple chinois :

- Paris 13e : 01 45 82 06 01

Un lieu de recueillement est à votre disposition au 4e étage.

Prévenir et soulager la douleur

L'ensemble du personnel s'engage à prendre en charge votre douleur et à la soulager le mieux possible, notamment dans le cadre du Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD).

Une plaquette d'information vous sera remise au début de votre hospitalisation. Le traitement de votre douleur dépend aussi de vous. N'hésitez pas à en parler au personnel soignant.

Soutenez l'IMM

Engagez vous à nos côtés en devenant donateur de l'Institut Mutualiste Montsouris.

La plupart des équipes médicales de l'IMM sont reconnues dans les classements nationaux. Pour continuer à soigner et former au plus haut niveau, nous avons besoin de vous.

Les projets qui ont besoin de votre soutien :

Développer les ateliers d'art thérapie du service de psychiatrie de l'adolescent.

Le département de psychiatrie spécialisé dans l'accueil des adolescents en difficulté, offre à ses patients la possibilité d'activités d'art thérapie et de médiations culturelles qui

ont besoin du soutien de vos dons. Grâce à vous, nous pourrions créer un atelier de sculpture animé par un artiste professionnel et répondre ainsi à l'appel de leur jeunesse avide de faire parler les silences ? Créer, c'est résister aux contraintes et à la démesure. Donner, c'est devenir médiateur et passeur de créativité.

Optimiser l'accompagnement des patients atteints de cancer.

En 2014, un lieu d'accueil des patients atteints de cancer a été créé à l'IMM. Plus de 700 personnes y trouvent chaque année une écoute, du réconfort, de l'information, des conseils. Ce lieu n'est ouvert qu'à mi-temps faute de moyens. Aidez-nous à financer le poste d'un professionnel formé pour que ce lieu soit ouvert tous les jours. Grâce à votre générosité, plus de patients pourront être accompagnés tout au long de leur maladie.

Soutenez l'innovation.

Le développement des équipements médicaux de pointe et des matériaux de plus en plus sophistiqués qui améliorent la qualité des interventions et des suites «post-opératoires» sont encore plus nécessaires mais de plus en plus coûteux. Votre générosité permet d'offrir à nos patients le meilleur confort.

Retrouvez tous les détails de ces projets sur notre site internet, dans la rubrique « soutenez-nous ».

66% des sommes versées sont déductibles de vos impôts

Si vous donnez 50 euros, votre don ne vous coûtera en réalité que 17 euros.

Vous pouvez faire un don en ligne sur notre site internet sécurisé, ou un chèque au nom de l'IMM en précisant le projet que vous souhaitez soutenir.

Suivez l'Institut Mutualiste Montsouris sur Facebook et Twitter

[télécharger le document](#)